

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU LUNDI 5 JUIN 2023

Le Conseil a décidé

de signer le contrat entre le Canton du Valais et les communes de Collombey-Muraz, Port-Valais, Vionnaz et Vouvry relatif à l'entretien des ouvrages de protection en passant toujours par le triage du Haut-Lac.

d'accepter le principe d'acquérir une nouvelle tondeuse automatique pour l'entretien du terrain des frères au Pré de cure.

d'autoriser la rénovation de la toiture, la création d'une lucarne et installation de fenêtres de toiture sur le bâtiment de la famille Petreski situé sur la parcelle 105, au lieudit le Prolet. Toutefois la couleur des tuiles devra être validée par la commune.

d'autoriser la modification et rénovation de la toiture ainsi que des façades et installation d'un auvent vitré dans la cage d'escalier de Monsieur Paccolat sur la parcelle 249.

d'autoriser le remplacement du chauffage existant de la famille Eternod par une pompe à chaleur, sur la parcelle 1148. D'autoriser également le remplacement du chauffage existant de la famille Mauley par une PAC.

d'accepter le devis de la société SAGRAVE pour le remplacement du sable sur la plage communale pour une somme de Fr.7'969.80.

d'adjuger la commande de fourniture d'un séparateur d'hydrocarbure pour la station d'épuration à l'entreprise Canplast pour un montant de Fr.5'070.00.

